

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 NOVEMBRE à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membre(s) représenté(s) : 5

Nombre de membres votants : 15

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Marie-Madeleine DREAN - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Etienne HEMAR - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LEMERCIER - Claudine Dominique MOURIER

**Membre(s) représenté(s) :** Pascal BARRET - Danièle FOREST- Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) excusé(s) :** Pascal BARRET - Danièle FOREST - Marina WEILL- Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) absents :** Nathalie DEBLOND - Annie LE ROUX

**Assistai(en)t à la séance :** Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n° 92 du 27/11/2025 - SAAD - Décision modificative n° 2

Pour rappel, le BP 2025 du SAAD a été voté en Conseil d'administration du CCAS le 28/11/2024 dans une période d'incertitude quant à l'avenir du service (déficit d'exploitation pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, création d'un GCSMS ?, poursuite de l'activité ?, externalisation ?).

Ainsi, ce BP 2025 avait été voté en déséquilibre (-18 650€) tout en respectant une sincérité des comptes afin de mettre en exergue le manque criant de moyens financiers, et ce malgré une hausse des tarifs. Les prévisions budgétaires avaient donc été réalisées sur une demi-année dans l'éventualité de la création d'un GCSMS sur Vannes Ouest.

Afin de pouvoir intégrer budgétairement une poursuite de l'activité jusqu'à la fin de l'année 2025, la décision modificative suivante est donc nécessaire :

Objet : Poursuite de l'activité du SAAD en année pleine sur 2025

## Section de fonctionnement - DEPENSES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DF	011-6251	Voyages et déplacements	4 300,00	4 000,00	8 300,00
DF	012-64131	Rémunération personnel non-titulaire	60 800,00	80 000,00	140 800,00
S/TOTAL				84 000,00	
<b>ANCIEN GLOBAL DEPENSES</b>				434 727,68	
<b>NOUVEAU GLOBAL DEPENSES</b>				518 727,68	

## Section de fonctionnement - RECETTES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RF	73-7331411	SAAD - tarif horaire APA	69 560,00	4 000,00	73 560,00
RF	73-73412	SAAD - tarif horaire à la charge de l'usager	163 725,00	50 000,00	213 725,00
RF	018-747	Fonds à engager (subvention communale)	40 000,00	30 000,00	70 000,00
S/TOTAL				84 000,00	
<b>ANCIEN GLOBAL RECETTES</b>				302 160,00	
<b>NOUVEAU GLOBAL RECETTES</b>				386 160,00	

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 dans les conditions
- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET

**Pour le Président empêché,  
la Vice-Présidente du CCAS  
Elisabeth TOUREAU**

